

Montréal, le 8 juin 2022

**Monsieur Olivier Rinfret**

Secrétaire du comité consultatif  
Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec  
3535, rue Saint-Denis  
Montréal (Qc) H2X 3P1  
[olivier.rinfret@ithq.qc.ca](mailto:olivier.rinfret@ithq.qc.ca)

## De la terre à la table... en évitant la promotion dans l'espace public

Monsieur Rinfret, Mesdames et Messieurs les membres du comité consultatif,

Dans le cadre de la consultation publique ITHQ-ITAQ soutenue par le MAPAQ sur la filière québécoise des boissons alcooliques, l'Association pour la santé publique du Québec (ASPQ) souhaite vous sensibiliser à la nécessité de mener vos réflexions en tenant compte des externalités négatives de santé et des impacts sociaux de la promotion de l'alcool. En effet, dans un contexte de relance de la filière des boissons alcooliques, viser à remplacer des produits étrangers par des produits d'ici est un objectif fort différent de celui d'accroître les ventes et la consommation d'alcool de façon générale. Voilà pourquoi nous vous invitons à réfléchir aux conséquences des actions qui seront choisies sur les populations vulnérables face à l'alcool comme les jeunes, les femmes enceintes et les personnes en situation de dépendance est aussi essentiel.

### Constats et défis collectifs en matière de réduction des méfaits de l'alcool au Québec

Si l'expression des constats et défis de l'industrie de l'alcool est légitime, il demeure essentiel de les mettre en relation aussi avec sa responsabilité sociale, celle du gouvernement et le fait qu'il existe des externalités négatives majeures liées à la consommation d'alcool au Québec. Celles-ci sont estimées à environ 3 milliards de dollars annuellement et sont largement assumées par l'État, et donc par les contribuables.

S'il est indéniable que le plaisir peut découler de la prise d'alcool, il est aussi indiscutable que cela est loin d'être le seul effet possible. Au Québec, en 2019, on estime le taux d'hospitalisation entièrement attribuables à l'alcool à 210 pour 100 000 habitants (près de 18 000 hospitalisations), un taux similaire à 2018, mais en augmentation depuis 2015<sup>1</sup>. Au-delà des intoxications, cirrhoses et traumatismes menant

---

<sup>1</sup> ICIS (2021). Outil interactif des indicateurs de santé,  
<https://yourhealthsystem.cihi.ca/epub/search.jsps?language=fr&href=https%3A//yourhealthsystem.cihi.ca/epub/SearchServlet&href=https%3A//yourhealthsystem.cihi.ca/epub/SearchServlet&href=https%3A//yourhealthsystem.cihi.ca/epub/SearchServlet&href=https%3A//yourhealthsystem.cihi.ca/epub/SearchServlet>

aux hospitalisations, plusieurs autres méfaits sont associés à cette substance tel que le démontre l'infographie [La problématique de l'alcool au Québec](#).

Parmi les principaux facteurs faisant augmenter la consommation, et donc les méfaits, dans la population, on compte l'accès économique (bas prix) et physique (augmentation des lieux de vente et élargissement des heures de vente) ainsi que la publicité<sup>2,3</sup>. Cette dernière est omniprésente dans l'espace public<sup>4</sup>, et ce, au détriment des populations vulnérables qui sont exposées à ces messages incitant à consommer. Il ne faudrait pas accroître cette publicité.

Au contraire, une publicité mieux circonscrite (ex. : auprès des adultes uniquement plutôt que dans nos lieux publics) est reconnue comme moyen efficace et responsable pour diminuer la morbidité et la mortalité liées à l'alcool, et ce, en particulier chez les groupes plus vulnérables comme les adolescent-e-s<sup>5</sup>.

En somme, si l'on peut encourager les Québécois-es à transférer leurs achats d'alcool de provenance étrangère vers des produits locaux, il serait contreproductif d'accroître la consommation d'alcool chez les Québécois-es et d'en payer le prix à travers notre réseau de la santé, notre sécurité publique et nos services sociaux. Faciliter l'accès économique et physique à l'alcool et en favoriser la publicité sont des pièges à évaluer attentivement.

Soutenir l'économie du Québec doit se faire, mais elle doit se faire sans nuire à la santé durable de la population et à la santé de nos fonds publics.

Si vous désirez en savoir davantage, n'hésitez pas à nous contacter.

Salutations cordiales,



Thomas Bastien  
Directeur général

c. c. Monsieur André Lamontagne, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

### À propos de l'Association pour la santé publique du Québec (ASPQ)

L'ASPQ regroupe citoyens et partenaires pour faire de la santé durable, par la prévention, une priorité. Elle soutient le développement social et économique par la promotion d'une conception durable de la santé et du bien-être. La santé durable s'appuie sur une vision à long terme qui, tout en fournissant des soins à tous, s'assure aussi de les garder en santé par la prévention. [www.aspq.org](http://www.aspq.org).

---

<sup>2</sup> OCDE, Lutter contre la consommation nocive d'alcool : Politiques économiques et de santé publique (Paris : Éditions OCDE, 2015), [https://read.oecd-ilibrary.org/social-issues-migration-health/lutter-contre-laconsommation-nocive-d-alcool\\_9789264244580-fr#page139](https://read.oecd-ilibrary.org/social-issues-migration-health/lutter-contre-laconsommation-nocive-d-alcool_9789264244580-fr#page139)

<sup>3</sup> Svetlana Popova et al. « Hours and Days of Sale and Density of Alcohol Outlets: Impacts on Alcohol Consumption and Damage: A Systematic Review ». *Alcohol and Alcoholism* 44, n°5 (2009): 500, <https://academic.oup.com/ajalc/article/44/5/500/182556>

<sup>4</sup> ASPQ (2021). *Portrait du marketing de l'alcool au Québec : des stratégies pour tous les goûts*, [https://www.aspq.org/app/uploads/2021/06/2020\\_rapport\\_4p\\_alcool\\_aspq\\_z.pdf](https://www.aspq.org/app/uploads/2021/06/2020_rapport_4p_alcool_aspq_z.pdf)

<sup>5</sup> Robyn Burton et al., « A Rapid Evidence Review of the Effectiveness and Cost-Effectiveness of Alcohol Control Policies: an English Perspective ». *The Lancet* 389, n°10078 (2017) : 1558, [http://www.thelancet.com/pdfs/journals/lancet/PIIS0140-6736\(16\)32420-5.pdf](http://www.thelancet.com/pdfs/journals/lancet/PIIS0140-6736(16)32420-5.pdf)